

[Fermer la fenêtre](#)

Agence Hirondelle d'information, de documentation et de formation, Arusha (Tanzanie): News

23.11.06

TPIR/France - REPORT DU TEMOIGNAGE D'UN OFFICIER FRANÇAIS DEVANT LE TPIR

Arusha, 22 novembre 2006 (FH) – Le témoignage devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) du colonel Grégoire de Saint-Quentin, un officier français qui était en poste au Rwanda au début du génocide de 1994, prévu mercredi, a été reporté, a constaté sur place l'agence Hirondelle.

Le service de presse a confirmé ce report et précisé que ce témoignage pourrait être recueilli par vidéo- conférence.

Aucune explication n'a été donnée sur les raisons de cette décision qui survient quelques jours après la publication de l'enquête du juge Bruguière qui met en cause des officiels rwandais dans l'attentat contre l'avion du président rwandais Juvénal Habyarimana.

Le colonel de Saint-Quentin, dont la venue à Arusha avait été annoncée par le ministère de la défense à Paris, aurait dû venir témoigner pour la défense du major Aloys Ntabakuze dans le procès appelé « Militaires 1 », qui regroupe les principaux responsables de l'ex-armée rwandaise.

Il était en poste à Kigali en 1994 et participait à la formation du bataillon des para-commandos, commandé par Ntabakuze.

Sa venue, qui aurait été la première comparution d'un officier français devant le TPIR, avait été longuement discutée avec les avocats de Ntabakuze qui l'avaient rencontré à deux reprises à Paris en présence de représentants du ministère de la défense et du ministère des affaires étrangères.

Une décision de la chambre datée du 20 septembre avait fixée les modalités de ce témoignage auquel le gouvernement français avait posé cinq conditions : le huis clos, l'anonymat du témoin, que les questions ne portent que sur des sujets déjà évoqués, qu'elles ne soient pas communiquées à d'autres parties et qu'un représentant du gouvernement français soit présent.

D'autres officiers de diverses nationalités, belges ou canadiens notamment, sont déjà venus témoigner devant le TPIR pour l'accusation ou la défense d'autres accusés.

Dans le procès Militaires 1, qui doit se terminer en décembre, plusieurs officiers français d'un niveau supérieur sont encore attendus pour la défense du général Gratien Kabiligi.

La chambre a par contre refusé d'entendre le colonel français Jean-Jacques Maurin dont la venue était souhaitée par la défense du colonel Théoneste Bagosora, également accusé dans cette affaire. Les juges ont estimé que sa comparution n'était pas nécessaire à la conduite du procès.

PB/AT/GF

© Agence Hirondelle

Fondation Hirondelle
Lausanne, Suisse
Tel : +41 21 654 20 20
Email : info@hirondelle.org

Agence Hirondelle
Arusha, Tanzanie
Tel : +255 741 51 08 94
Email : hirondelle@habari.co.tz

Service Hirondelle audio disponible en français, anglais, kinyarwanda, swahili.
www.hirondelle.org

Ce projet est financé par la Belgique, l'Union européenne, la Norvège et le Luxembourg

[Fermer la fenêtre](#)